

Acquisition à M. BAILLY Georges d'une parcelle de terrain chemin de la Croix

M. LE MAIRE, Rapporteur : M. BAILLY Georges propose à la Ville de lui vendre sa propriété située dans le périmètre d'étude, préparant la création de la ZAC Val des Grands Bas, en vue de réaliser en 1998 des opérations d'habitat individuel dans le secteur Est. Cette parcelle de terrain, cadastrée section OY n° 147, d'une surface de 21 a 23 ca, est classée en zone 1NA au POS secteur Nord.

Un accord a été trouvé sur la base de 20 F/m². Cette acquisition permettra de constituer une réserve foncière en vue de la réalisation de la future opération.

La dépense de 42 460 F, plus les frais d'acte, sera imputée au chapitre 90.651.2111.00501.30100.

Conformément à l'article 21 de la loi de finances n° 82.1126 du 29 décembre 1982, l'exonération fiscale sera accordée d'office pour cette acquisition.

Sur avis favorable de la Commission d'Urbanisme, le Conseil Municipal est invité à autoriser l'acquisition de la propriété de M. BAILLY Georges aux conditions définies ci-dessus et à autoriser M. le Maire à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

Récépissé préfectoral du 2 juillet 1998.